

P. V. du Conseil
Le 5/4/24

Etaient présents : Marie-Andrée ESTRADE, Mrs Georges ANTONY, Jean-Philippe MARRON, Daniel VERNOL, David RAULET, Franck REYNAUD, Stéphan VERON.
Etaient absents excusés : Mmes Anne-Sophie ANCHIER (pouvoir G. ANTONY), Esther BLANCHARD (pouvoir G. ANTONY), Marie-Ange LELLI (pouvoir J-Ph MARRON), Clémence VIEU (pouvoir S. VERON).
Secrétaire de séance : Jean-Philippe MARRON

Normalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à 20H à la Salle de la Mairie pour délibérer sur les sujets à l'Ordre du jour.
Le Maire ouvre la séance et introduit la première question à l'ordre du jour.

1°) Rectification du plan de financement pour « mise en conformité des captages » :
Après réception du dossier DETR pour notre demande de subvention, il apparaît que la DETR ne subventionnera le dossier qu'à 30% au lieu de 40 % demandés. Aussi, il est nécessaire d'établir un nouveau plan de financement, comme suit :
Coût des travaux : 183 200 € (inchangé) ;
Répartition du financement : DETR 30%, Département 30%, Agence de l'Eau 20% et Auto - financement 20%.
Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le nouveau plan de financement de la « mise en conformité des 2 captages ».

2°,3°et4°) Comptes de gestion 70400 (B P)+73200 (Eau & Assain.)+ 74600 (photovoltaïque) :

Il s'agit du document établi par le Trésor Public concernant les Budgets de la Commune : Budget principal + Budget de « l'eau et assainissement » et « photovoltaïque ».
Ces documents détaillent toutes les opérations financières de l'exercice sous différents chapitres, que l'on peut résumer ainsi :

- ⇒ Situation patrimoniale c'est le Bilan Synthétique.
- ⇒ Exécution budgétaire, c'est l'état de consommation des crédits et l'état de réalisation des opérations.
- ⇒ Comptabilité des deniers et valeurs : c'est la balance règlementaire des comptes du Grand Livre. Ce répertoire des opérations est établi selon le plan comptable qui suit un ordre obligatoire. Ainsi, le budget est divisé en 8 classes :
 - 1 et 2 Investissement,
 - 6 et 7 Fonctionnement
 - 3,4, 5 Stocks, tiers (fournisseurs ou clients), banque
 - 8 Comptes spéciaux. (cantine).

Ces documents sont certifiés et signés conjointement par le comptable du Trésor Public et son supérieur hiérarchique M. Jean François LEGER.

Après cet examen des documents, le Conseil déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part..

5°, 6° & 7°) Comptes Administratifs 74400 (B P) + 73200 (Eau & Assai.) + 74600 (photovoltaïque) :

=> Budget Principal :

Le Maire présente le budget 2023, tel qu'il a été exécuté avec les décisions modificatives, en tout point conforme au Compte de Gestion visé et certifié par l'ordonnateur.

Le Conseil arrête les Comptes tels qu'ils sont présentés et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

80 023,18 € en recette d'investissement,
50 000,00 € en excédent de fonctionnement reporté.

=> Budget Annexe (eau & assainissement) :

Le Maire présente le budget 2023, tel qu'il a été exécuté avec les décisions modificatives, en tout point conforme au Compte de Gestion visé et certifié par l'ordonnateur.

Le Conseil arrête les Comptes tels qu'ils sont présentés et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

1 899,63 € en excédent de fonctionnement.

⇒ Budget Annexe (photovoltaïque) :

Le Maire présente le budget 2023, tel qu'il a été exécuté avec les décisions modificatives, en tout point conforme au Compte de Gestion visé et certifié par l'ordonnateur.

Le Conseil arrête les Comptes tels qu'ils sont présentés et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

4 000 € en recette d'investissement,
10 080,40 € en excédent de fonctionnement.

Pour le vote des Comptes Administratifs, la Présidence de l'Assemblée est confiée à Jean Philippe MARRON, Premier Adjoint. Le Maire se retire du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2023 et donne quitus au maire de sa gestion.

8°) Taux d'Imposition 2024 :

Le Maire présente au Conseil l'état de la fiscalité locale pour l'exercice 2024 et propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour l'année 2024.

8°, 9° & 10°) Budgets Prévisionnels : 2024 (Budget Principal) + (Eau & Assainissement) + (photovoltaïque) :

=> Budget Principal :

Un tableau des chapitres avec les principaux comptes fait apparaître, pour exercice 2024, un volume équilibré à :

408 500 € à la Section Fonctionnement
400 385,39 € à la Section Investissement.

⇒ Budget Annexe (eau & assainissement) :

Un tableau des chapitres avec les principaux comptes fait apparaître, pour exercice 2024, un volume équilibré à :

69 748,16 € à la Section Fonctionnement

310 409,99 € à la Section Investissement.

⇒ Budget Annexe (photovoltaïque) :

Un tableau des chapitres avec les principaux comptes fait apparaître, pour exercice 2024, un volume équilibré à:

18 081,40 € à la section Fonctionnement

15 983,46 € à la Section Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve et vote à l'unanimité chacun des trois Budgets.

11°) Questions diverses :

Appartement 1^{er} étage de la Cure :

Des anomalies de fonctionnement sont signalées ; il est décidé de demander l'intervention rapide d'un électricien (M. Servier).

Sécurité incendie :

Dans le cadre du PCS qui se met en place et des demandes formulées par le CDIS concernant le périmètre de débroussaillage, il est signalé que certains espaces présentent un réel danger d'incendie. Il est décidé de faire point et d'adresser un courrier aux propriétaires.

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de Séance,

J-Philippe MARRON.



Le Maire ,

Georges ANTONY



